

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1322

29 mai 2012

### SOMMAIRE

Adava Capital S.A. ....	63431	NIH Gamma Management S.à r.l. & Partners S.C.A. ....	63431
Algeco/Scotsman Holding S.à r.l. ....	63454	Obegi Chemicals Group S.A. ....	63423
Alpha International Business S.à r.l. ....	63440	Paul Tulcinsky Avocat, succursale à Luxembourg ....	63440
AltaFund Value-Add I ....	63427	Saqr Qatar (Luxembourg) S.A. ....	63447
Amalux S.A. ....	63455	Silky Management S.A. ....	63410
CAMCA Réassurance S.A. ....	63422	Triodos Sicav I ....	63443
CEREP Investment Freeport S.à r.l. ....	63444	Vaglio Lux S.A. ....	63421
Chriko S.à r.l. ....	63423	Vahina ....	63421
Cormoran Participations S.A. ....	63450	Vahina ....	63422
DSV Road S.A. ....	63443	Varaval S.A. ....	63422
ECIP Elis Sàrl ....	63447	Veneluxe Investment S.C.A. ....	63425
Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A. ....	63431	VG SICAV ....	63426
Epuramat S.A. ....	63426	VH In Solutions S.A. ....	63426
Foto Sollux & Services S.A. ....	63451	Vita-Cars S.à r.l. ....	63426
GHK Investmentfund-FIS ....	63455	W.01 "Les Galaxies" ....	63427
G.P.I.L. S.A. ....	63443	WATERGARDEN Management S.à r.l. ..	63427
Hydrotec-Assainissement S.à r.l. ....	63444	Wicesego S.A. ....	63431
Ivy Luxco II S.à r.l. ....	63430	Workday S.à r.l. ....	63427
Koffour S.A. ....	63455	YG IP S.à r.l. ....	63439
Millenium International S.A. ....	63456	Zabar Group Holding Sàrl ....	63439
M.J. Assurances sàrl ....	63449	Zoe Asset Luxembourg ....	63439
NewNet Communication Technologies S.à r.l. ....	63456		

**Silky Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.030.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vacon Properties S.A., a company incorporated under the laws of Panama, with registered office at East 54th Street, Arango Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama City, Republic of Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of Silky Management S.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of directors.**

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company, divided into two classes: class A directors and class B directors. They will be elected for a period of time which cannot exceed six (6) years and will be reelected. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

#### **Art. 8. Powers of the board of directors.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom a class A director and a class B director imperatively. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any class A director and any class B director of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

**Art. 11. Liability of the directors.**

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

**IV. General meetings of shareholders****Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

**Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion

of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

## V. Annual accounts - Allocation of profits supervision

### Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

### Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or "commissaire(s)" or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The "commissaire(s)" /external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2. The "commissaire(s)" /external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

### Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

**Art. 18. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2012.

### *Subscription - Payment*

Thereupon,

Vacon Properties S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the three hundred and ten (310) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to pay them up by way of a contribution in cash amounting to seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) representing twenty-five per cent (25%) of the share capital.

The amount of seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2016:

#### *Class A director:*

- Mr. Patrick MOINET, born in Bastogne (Belgium) on June 6, 1975 residing at 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg.

#### *Class B directors:*

- Mr. Luc GERONDAL, born in Kinshasa (Democratic Republic of Congo) on April 23, 1976, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; and

- Mr. Olivier LIEGEOIS, born in Bastogne (Belgium) on October 27, 1976, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. The limited liability company REVICONSULT S.à r.l., with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 139013 is appointed as auditor (commissaire) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2016.

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *A comparu:*

Vacon Properties S.A., une société de droit panaméen avec siège social au East 54<sup>th</sup> Street, Arango Orillac Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama City, République de Panama, enregistré au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination Silky Management S.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

### Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## II. Capital social - Actions

### Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en administrateur de classe A et administrateur de classe B. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de

la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des administrateurs.**

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre

perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

#### **IV. Assemblées générales des actionnaires**

##### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

##### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

#### **V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices supervision**

##### **Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.**

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

#### **Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

#### **Art. 16. Affectation des Bénéfices.**

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

#### **Disposition générale**

**Art. 18. Disposition générale.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et libération*

Sur ces faits,

Vacon Properties S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trois cent dix (310) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) représentant vingt-cinq pour cent (25%) du capital social.

Le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2016:

*Administrateur de classe A:*

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant au 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg.

*Administrateurs de classe B:*

- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., avec siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 139013, est nommé commissaire de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2016.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mars 2012. Relation GRE/2012/827. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012042745/644.

(120056612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

**Vaglio Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 116, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 73.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012047958/10.

(120065057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

**Vahina, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047959/9.

(120064701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

**CAMCA Réassurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.766.

I. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 avril 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) Ratification de la cooptation de Monsieur Guy Proffit, ayant son adresse professionnelle au 500, Rue Saint-Fuscien, 80095 Amiens, France, au mandat d'administrateur avec effet au 8 juin 2011.

2) Nomination de Madame Nicole Gourmelon, ayant son adresse professionnelle au 15, Esplanade Brillaud de Laujardièrre, 14050 Caen, France, au mandat d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013,

3) Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013:

- Bernard Lepot avec adresse au 219, Avenue François Verdier, 81000 Albi, France
- Guy Proffit, ayant son adresse professionnelle au 500, Rue Saint-Fuscien, 80095 Amiens, France
- Alain Minault avec adresse au 4, Boulevard Louis Tardy, 79000 Niort, France
- Hubert Brichart avec adresse au Avenue de Keranguen, 56000 Vannes, France
- François Mace avec adresse au 269, Faubourg Croncels, 10000 Troyes, France
- Christophe Noël avec adresse au 40, rue Prémartine, 72000 Le Mans, France
- Maurice Hadida avec adresse professionnelle au 65, Rue La Boétie, 75008 Paris, France
- Patrick Louarn avec adresse professionnelle au 65, Rue La Boétie, 75008 Paris, France
- Michel Goutorbe, avec adresse au 48, Rue La Boétie, 75008 Paris, France,

4) Renouvellement du mandat de François Thibault, avec adresse au 8, Allée des Collèges, 18000 Bourges, France en tant qu'administrateur et président pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013,

5) Renouvellement du mandat de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

II. L'adresse de Michel Goutorbe, administrateur se trouve a présent au 48 Rue La Boétie, 75008 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 avril 2012.

Référence de publication: 2012049181/35.

(120067423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

---

**Vahina, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.166.

Le siège social du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est dorénavant établi au 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047960/11.

(120064707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

**Varaval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Beatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 149.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour VARAVAL S.A.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012047961/12.

(120064357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

**Obegi Chemicals Group S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 19.689.

—  
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 14/02/2012

Cinquième résolution:

L'assemblée élit un nouveau Conseil d'administration pour un mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statutaire de 2012 qui approuvera les comptes 2011 et composé comme suit:

1. Monsieur Peter HRECHDAKIAN, administrateur de sociétés, né le 16/09/1958, de nationalité américaine, demeurant à 418 Avenue Brugmann, Bruxelles/Belgique

2. Monsieur Gerhard WOLF, administrateur de sociétés, né le 09/11/1935, de nationalité allemande, demeurant à 36 Shoefterstrasse, 67547 WORMS AM RHEIN, Allemagne.

3. M. Henry Yordan OBEGI, né le 24/06/1926 à Alep Syrie, demeurant Rue de l'Indépendance, Imm. Tilal, Achrafieh, Beyrouth, Liban.

4. M. Yordan OBEGI, né le 19/04/1956 à Beyrouth, Liban, demeurant 182, rue Sursock, Immeuble Zohzaghi, Beyrouth, Liban.

5. M. Riad OBEGI, né le 09/08/1958 à Beyrouth, Liban, demeurant 182, rue Sursock, Immeuble Zohzaghi, Beyrouth, Liban.

6. M. Amine BECHARA, né le 21/07/1954 à Hammana Liban, demeurant 10, rue d'Huart, L-8068 Bertrange, Luxembourg.

7. M. Toni YARAK, né le 04/10/1966 à Bkarczala Liban, demeurant 9, rue du 87e R.I., B-6840 Neufchateau, Belgique.

8. M. Hans HRECHDAKIAN, né le 24/05/1954 à Alep, Syrie, demeurant 10 Op den Aessen, L-5837 Fentange, Luxembourg.

9. OBEGI GROUP S.A. domiciliée 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représenté par M. Georges OBEGI, demeurant 182 rue Sursock Beyrouth LIBAN, avec pouvoir de substitution.

10. ASENS S.A. domiciliée 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représenté par Dr. Ayman FAHMY, demeurant 22, rue 100, Maadi Le Caire EGYPTE, avec pouvoir de substitution.

Signatures.

Référence de publication: 2012049427/31.

(120067578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

**Chriko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 168.329.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausend und zwölf, den dritten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit dem Amtwohnsitz in Luxemburg,

Sind erschienen:

1) Herr Christian KOLENDA, Speditionskaufmann, geb. am 30.08.1982 in Zweibrücken, wohnhaft in Landauer Strasse 109, D-66482 Zweibrücken,

2) Die Gesellschaft Eva Sped S.à r.l., eingetragen im Handelsregister Luxembourg, Sektion B, Nummer 109.541, mit Sitz in L-6947 Niederanven,

andurch vertreten durch:

a) ihren technischen Geschäftsführer, Herrn Jul VAN APEREN, Speditionskaufmann, geboren in Hoogstraten (Belgien) am 13.11.1950, wohnhaft in Wiezelo 51, B-2990 Wuustwezel,

b) ihren administrativen Geschäftsführer, Herrn Rene EHRHARDT, geboren in Koblenz (D) am 20.08.1977, wohnhaft in Neustrasse 1, D-54533 Niederöfflingen.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter der Bezeichnung „ CHRIKO S.à r.l.“

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft; die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Vermittlung von Transporten von Waren und Gütern aller Art sowie Personen zu Lande, zu Wasser und in der Luft sowie alle damit direkt oder indirekt verbundenen Nebenleistungen.

Zweck der Gesellschaft ist weiterhin, die Erbringung von allgemeinen Dienstleistungen und Verwaltungstätigkeiten.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Immobilien einschließlich Grundstücken und ähnlichen Rechten im In- und Ausland, für eigene und fremde Zwecke erwerben, in jeder Art verwerten und verkaufen. Die Gesellschaft kann jede Art von Immobilientransaktion auf eigene sowie auf fremde Rechnung ausführen.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften aufnehmen sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angeeignet lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben, verwalten und verwerten.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt 12.500,- Euro (zwölftausend fünfhundert EUR) und ist eingeteilt in 500 (fünfhundert) Gesellschaftsanteile zu je 25,- Euro (fünfundzwanzig EUR).

Diese Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

Herr Christian Kolenda, vorgeannt, .....	80 Anteile
Eva Sped S.à r.l., vorgeannt, .....	420 Anteile
Total: .....	500 Anteile

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Geld eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von 12.500,- Euro (zwölftausendfünfhundert EUR) zur Verfügung steht, so wie dies dem ausfertigenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

**Art. 7.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

**Art. 8.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nichts anderes bestimmt haben, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und diese rechtskräftig zu vertreten.

**Art. 9.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 10.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

**Art. 11.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss, welcher ermittelt wird durch den Abzug aller dem Geschäftsjahr zurechenbaren Aufwendungen einschließlich Abschreibungen, Zuführung zu Rückstellungen und sonstigen Kosten, von allen Erträgen des Geschäftsjahres.

Jährlich sind fünf Prozent (5,0%) des Reingewinnes dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, und zwar solange bis der Reservefonds zehn Prozent (10,0%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Falls der Reservefonds, aus welchem Grunde es auch sei, verwendet werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen von fünf Prozent des Reingewinnes wieder aufzunehmen.

Über den darüber hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

**Art. 12.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche selbst keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse der Liquidatoren.

**Art. 13.** Für alle Punkte, welche nicht durch diese Statuten bestimmt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere auf das Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 und den hierzu erfolgten Änderungen und Ergänzungen.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzungen der Gründungskosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf ungefähr neun hundert fünfzig Euro (€ 950,-) geschätzt.

#### *Aussergewöhnliche Generalversammlung*

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung, zu welche sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären, und fassen folgende Beschlüsse:

1. Der Sitz der Gesellschaft lautet: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.
2. Herr Jul VAN APEREN, vorbenannt wird zum technischen Geschäftsführer ernannt.
3. Herr Christian KOLENDA und Herr Rene EHRHARDT, beide vorbenannt, werden zu administrativen Geschäftsführern ernannt
4. Die Gesellschaft wird rechtsverbindlich durch die Unterschrift von zwei Geschäftsführern von welchem die des technischen Geschäftsführer vertreten und verpflichtet, vorbehaltlich der gegenseitigen Bevollmächtigung.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschafts-Gegenstands.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde vor dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: KOLENDA, VAN APEREN, EHRHARDT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2012. Relation: LAC/2012/15427. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, dem Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg erteilt.

Luxemburg, den 23. April 2012.

Référence de publication: 2012048144/114.

(120065232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

---

#### **Veneluxe Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.819.

#### *Modification suivant dépôt L120059112 du 13/04/2012*

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047962/10.

(120064801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

**VG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.531.

Le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VG SICAV*

Référence de publication: 2012047963/11.

(120064516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

**VH In Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6991 Moersdorf, 19, rue Jean Brachmond.

R.C.S. Luxembourg B 163.280.

Die Aktionäre haben in einer ordentlichen Hauptversammlung vom 11.04.2012 beschlossen:

1. Die Gesellschaft CILLIEN CONSULTING S.à r.l., mit Sitz in 45-47 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86180, wird mit sofortiger Wirkung von Ihrem Mandat als Rechnungsprüfer abberufen.

2. Die Gesellschaft EUROPEAN AUDIT, Société à Responsabilité Limitée, mit Sitz in 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette, R.C.S. Luxembourg B 50956, wird mit sofortiger Wirkung zum neuen Rechnungsprüfer ernannt. Das Mandat von EUROPEAN AUDIT endet mit der ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahr 2017 stattfinden wird.

Référence de publication: 2012047964/13.

(120064344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

**Epuramat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 109.730.

**AUSZUG**

Die Gesellschaft teilt mit, dass Herr Pitt PIRROTTE als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft mit Wirkung zum 30. März 2011 zurückgetreten ist.

Aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 29. Februar 2012 geht hervor, dass die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft:

- Herr Achim KOPMEIER,
- Herr Bogdan SERBAN und
- Herr Robert DENN EWALD

bis zur Jahreshauptversammlung 2013 verlängert wurden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Den 24. April 2012.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2012048710/20.

(120066217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Vita-Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7595 Reckange (Mersch), 45, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 148.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047965/9.

(120064221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

**W.01 "Les Galaxies", Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 103.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047967/10.

(120064099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

**Workday S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 82.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047969/9.

(120064806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

**WATERGARDEN Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 149.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012047970/10.

(120064420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

**AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 159.249.

In the year two thousand twelve,  
on the seventeenth day of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in LUXEMBOURG, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

Mr Bart Denys, lawyer, with professional address at 2-4 Place de Paris, L-1011 Luxembourg,

acting in his capacity as special proxyholder of "AltaFund Value-Add I", a Société en Commandite par Actions – Fonds d'Investissement Spécialisé governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on 28 February 2011 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 448, dated 9 March 2011, page 21458, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.249, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been last amended on 27 January 2012 pursuant to a notarial deed drawn up by the same notary Jean-Joseph Wagner, not yet published in the Mémorial C (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted, with effect as of 05 January 2012, by the board of managers of AltaFund General Partner S.à r.l. (the "Board"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on 28 February 2011 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, above named, published in the Mémorial C number 447, dated 9 March 2011, and whose articles of incorporation have not been amended since, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.150, acting as general partner of the Company (the "General Partner"), an excerpt of which resolutions, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at three hundred and thirty-one thousand Euros (EUR 331,000.-), divided into one thousand (1,000) management shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the General Partner in the Company, fifteen thousand (15,000) class B ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each held by the General Partner as class B limited shareholder and three hundred and fifteen thousand (315,000) class A ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Class A Ordinary Shares"), held by the class A limited shareholders, all shares being fully paid up.

II. That pursuant to article 5 of the Articles, the authorised capital of the Company has been fixed at six hundred and thirty million Euros (EUR 630,000,000.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner has been authorised to increase the issued share capital of the Company by the creation of new redeemable ordinary shares of the relevant class with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per ordinary share, article 5 of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board, through circular resolutions adopted with effect as of 05 January 2012, and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Articles, has decided to increase the issued share capital by an amount of one hundred and five thousand Euro (EUR 105,000.-) through the creation of one hundred and five thousand (105,000) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the already existing Class A Ordinary Shares.

IV. That the Board, in its resolutions adopted with effect as of 05 January 2012, has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant drawn commitments, evidence which was obtained on 19 January 2012 and 20 January 2012, the subscription of one hundred and five thousand (105,000) Class A Ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, together with an aggregate share premium of nine hundred and forty-five thousand Euro (EUR 945,000.-), as follows:

(i) "Alta Faubourg S.A.S.", a company incorporated and governed by the laws of France, having its registered office at 8, Avenue Delcassé, 75008 Paris, France: seventeen thousand five hundred (17,500) Class A Ordinary Shares;

(ii) "Stichting Depository APG Strategic Real Estate Pool", a foundation (stichting) incorporated and governed by the laws of the Netherlands and whose registered office is at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands, in its capacity as depository (bewaarder) of APG Strategic Real Estate Pool, a mutual fund (fonds voor gemene rekening) under the laws of the Netherlands, with registered office at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands: twenty-six thousand two hundred and fifty (26,250) Class A Ordinary Shares;

(iii) "Euro Pietro Private Limited", a company incorporated and governed by the laws of Singapore, having its registered office at 168 Robinson Road #37-01 Capital Tower, Singapore (068912): seventeen thousand five hundred (17,500) Class A Ordinary Shares;

(iv) "The Northern Trust Company", a company incorporated and governed by the laws of the State of Illinois, United States of America, and registered in Australia under the registration number ARBN 126 279 918, in its capacity as custodian for the Future Fund Investment Company No. 3 Pty Ltd, a company incorporated in Australia and registered in Australia under the registration number CAN 134 338 882: twenty-one thousand (21,000) Class A Ordinary Shares; and

(v) "Predica", a company incorporated and governed by the laws of France with registered office at 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris, France: twenty-two thousand seven hundred and fifty (22,750) Class A Ordinary Shares.

V. That all these Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the aggregate share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 19 January 2012 and 20 January 2012, so that the total amount of one million and fifty thousand Euro (EUR 1,050,000.-) representing the amount of the abovementioned capital increase of one hundred and five thousand Euro (EUR 105,000.-) and an aggregate share premium in an amount of nine hundred and forty-five thousand Euro (945,000.-) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the abovementioned increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

#### **" 5. Share capital - Authorised share capital.**

5.1 The subscribed share capital of the Fund is set at four hundred and thirty-six thousand Euros (EUR 436,000) represented by one thousand (1,000) Management Shares having a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each held by the General Partner, fifteen thousand (15,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each held by the General Partner as Class B Limited Shareholder and four hundred and twenty thousand (420,000) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each held by the Sponsor and four other Limited Shareholders as Class A Limited Shareholders. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

### Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze,  
le dix-sept février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à LUXEMBOURG, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute,

a comparu:

Monsieur Bart Denys, juriste, demeurant professionnellement au 2-4 Place de Paris, L-1011 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de «AltaFund Value-Add I», une société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée le 28 février 2011, suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial C") numéro 448 en date du 9 mars 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.249, dont les statuts (les "Statuts") ont été modifié pour la dernière fois par acte notarié daté du 27 janvier 2012 par devant le même notaire Jean-Joseph Wagner, pas encore publié dans le Mémorial C (la "Société"),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées avec prise d'effet le 05 janvier 2012 par le conseil de gérance d'AltaFund General Partner S.à r.l. (le "Conseil"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée le 28 février 2011 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, susmentionné, publié au Mémorial C numéro 447, en date du 9 mars 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.150, agissant en qualité d'associé commandité de la Société (l' "Associé Commandité"), un extrait desdites résolutions, après avoir été signés "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trois cent trente et un mille Euros (EUR 331.000,-) représenté par mille (1.000) actions de Commandité ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenues par l'Associé Commandité dans la Société, quinze mille (15.000) actions ordinaires de classe B ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenues par l'Associé Commandité en qualité d'actionnaire commanditaire de classe B et trois cent quinze mille (315.000) actions ordinaires de classe A (les "Actions Ordinaires de Classe A") ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) détenues par le sponsor et quatre autres Actionnaires Commanditaires de Classe A, toutes ces actions étant entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des Statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à six cent trente millions Euro (EUR 630.000.000,-) et qu'en vertu du même article 5, l'Associé Commandité a été autorisé à procéder à des augmentations de capital par émission de nouvelles actions ordinaires rachetables de la classe concernée d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par action ordinaire, l'article 5 des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil a, dans les résolutions circulaires avec prise d'effet le 05 janvier 2012, et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des Statuts de la Société, décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de cent cinq mille Euros (EUR 105.000,-) par la création de cent cinq mille (105.000) Actions Ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Classe A existantes.

IV. Que le Conseil a, dans les résolutions adoptées avec prise d'effet le 05 janvier 2012, a accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, obtenue le 19 janvier 2012 et le 20 janvier 2012, la souscription de la totalité de cent cinq mille (105.000) Actions Ordinaires de Classe A ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de neuf cent quarante-cinq mille Euros (EUR 945.000,-), comme suit:

(i) «Alta Faubourg S.A.S.», une société de droit français ("Alta Faubourg"), ayant son siège social au 8, Avenue Delcassé, 75008 Paris, France: dix-sept mille cinq cent (17.500) Actions Ordinaires de Classe A;

(ii) «Stichting Depositary APG Strategic Real Estate Pool», une fondation (stichting) de droit hollandais, ayant son siège social à Oude Lindenstraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays Bas, en qualité de dépositaire (bewaarder) de APG Strategic Real Estate Pool, un fonds commun de placement (fonds voor gemene rekening) de droit hollandais, ayant son siège social à Oude Lindenstraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays Bas: vingt-six mille deux cent cinquante (26.250) Actions Ordinaires de Classe A;

(iii) «Euro Pietro Private Limited», une société de droit singapourien ayant son siège social au 168, Robinson Road #37-01 Capital Tower, Singapore (068912): dix-sept mille cinq cent (17.500) Actions Ordinaires de Classe A;

(iv) «The Northern Trust Company», une société de droit d'Illinois, Etats-Unis ayant son siège social et enregistré en Australie sous le numéro d'enregistrement ARBN 126 279 918, en sa capacité de dépositaire de The Future Fund Investment Company No. 3 Pty Ltd, une société de droit australien, enregistré en Australie sous le numéro d'enregistrement CAN 134 338 882: vingt et un mille (21.000) Actions Ordinaires de Classe A; et

(v) «Predica S.A.», une société anonyme de droit français, ayant son siège social à 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris, France: vingt-deux mille sept cent cinquante (22.750) Actions Ordinaires de Classe A.

V. Que toutes les Actions Ordinaires de Classe A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission totale, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 19 janvier 2012 et le 20 janvier 2012, de sorte que la somme totale d'un million cinquante mille Euros (EUR 1.050.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social de cent cinq mille Euros (EUR 105.000,-) et une prime d'émission totale pour un montant de neuf cent quarante-cinq mille Euros (EUR 945.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**" 5. Capital social - Capital autorisé.**

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre cent trente-six mille EUR (EUR 436.000,-) représenté par mille (1,000) Actions de Commandité d'une valeur nominale d'un EUR (EUR 1,-) chacune détenues par l'Associé Commandité, quinze mille (15,000,-) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale d'un EUR (EUR 1,-) chacune et quatre cent vingt mille (420.000,-) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un EUR (EUR 1,-) chacune détenues par le Sponsor et quatre autres Actionnaires Commanditaires de Classe A. Ces Actions Ordinaires sont rachetables en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la Loi de 1915 et des Statuts."

*Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: B. DENYS, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 février 2012. Relation: EAC/2012/2573. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012049093/186.

(120067301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

**Ivy Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 149.204.

*Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 22 mars 2012*

1. M. Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Mande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 09 AVR. 2012.  
 Pour extrait sincère et conforme  
 Pour Ivy Luxco II Sarl  
 Signatures

Référence de publication: 2012048018/16.

(120064909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

**Wicesego S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
 R.C.S. Luxembourg B 161.236.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
 FIDUPAR  
 1, rue Joseph Hackin  
 L-1746 Luxembourg  
 Signatures

Référence de publication: 2012047971/14.

(120064308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

**Adava Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
 R.C.S. Luxembourg B 142.424.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.04.2012.  
 Pour: ADAVA CAPITAL S.A.  
 Société anonyme  
 Experta Luxembourg  
 Société anonyme  
 Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2012048061/15.

(120065766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

---

**Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
 (anc. NIH Gamma Management S.à r.l. & Partners S.C.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
 R.C.S. Luxembourg B 164.520.

In the year two thousand and twelve, on twenty-eighth day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) NIH Gamma Management S.à r.l. & Partners S.C.A., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.520 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 18, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3127 dated December 20, 2011, and whose bylaws have not been amended since.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on March 26, 2012, and that the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at thirty-seven thousand five hundred one Euro (EUR 37.501,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company to “Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.”.

2. Subsequent amendment of the article 1 of the Company’s articles of association, to give it henceforth the following content:

“ **Art. 1.** There exists a partnership limited by shares under the name of “Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.”, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).”

3. Acknowledgement of the change of name of the general partner into “Elix Holdings Management S.à r.l.” and subsequent amendment of article 5, second paragraph of the Company’s articles of association, to give it henceforth the following content:

“The Management Share shall be held by Elix Holdings Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.353, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).”

4. Creation of two different classes of shares namely the class A shares (the Class A Shares) and the class B shares (the Class B Shares).

5. Conversion of the thirty-seven thousand five hundred (37,500) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, issued by the Company, into thirty-seven thousand five hundred (37,500) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

6. Increase of the Company’s share capital by an amount of one hundred ninety-six thousand five hundred Euro (EUR 196,500.00) in order to raise it from its present amount of thirty-seven thousand five hundred one Euro (EUR 37.501,00) to two hundred thirty-four thousand one Euro (EUR 234,001.00), by the creation and issuance of:

- forty-two thousand nine hundred two (42,902) Class A Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the New Class A Shares);

- one hundred fifty-three thousand five hundred ninety-eight (153,598) Class B Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the New Class B Shares).

7. Subscription by Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.498, of the New Class A Shares and of one hundred fiftythree thousand five hundred ninety-seven (153,597) New Class B Shares, and full payment by payment in cash in the aggregate amount of one hundred ninety-six thousand four hundred ninety-nine Euro (EUR 196,499.00).

8. Subscription by Elix Holdings Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.353, of one (1) New Class B Share, and full payment of the New Class B Share, by payment in cash in the aggregate amount of one Euro (EUR 1.00).

9. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Company’s articles of association, to give it henceforth the following content:

“ **Art. 5.** The share capital is set at two hundred thirty-four thousand one Euro (EUR 234,001.00) represented by forty-two thousand nine hundred two (42,902) class A shares (hereinafter, the Class A Shares), one hundred ninety-one thousand ninety-eight (191,098) class B shares (hereinafter, the Class B Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share), all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.”

10. Acceptance of the resignation from their position of members of the supervisory board of the Company and with immediate effect of:

- Mr. Clarence Terry, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America; and

- Mr. Lynn Skillen, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

11. Granting of discharge to the resigning supervisory board members for the execution of their mandate until the day of their resignation.

12. Appointment as members of the supervisory board of the Company with immediate effect and until the annual general meeting to be held in 2012 of:

- Mr. Timothy Stubbs, having his professional address at 2, Park Street, 1<sup>st</sup> Floor, W1K 2HX London, United Kingdom; and

- Ms. Pascale Nutz, born on July 7, 1969 in Douarnenez, France, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

13. Acknowledgement that further to the above resolutions, the supervisory board of the Company is composed as follows:

- Mr. Stéphane Bourg, born on October 20, 1973 in Nantes, France, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Timothy Stubbs, prenamed; and

- Ms. Pascale Nutz, prenamed.

14. Subsequent amendment of article 17 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company and as follows:

- any net profit deriving from the financing activity carried out by the fully owned subsidiary of the Company, Global Arlington, S.L., a limited liability company, established and existing under Spanish law, having its registered office at calle Pradillo 5 - Bajo Exterior Derecha, Madrid, Spain (the Subsidiary), shall be exclusively distributed to the holder of Class B Shares;

- any other net profit deriving from the shareholding of the Company in the Subsidiary shall be exclusively distributed to the holder of Class A Shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present article.”

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to change the name of the Company into “Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.”

*Second resolution*

Pursuant to the above change of name, article 1 of the Company’s articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a partnership limited by shares under the name of “Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.”, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).”

*Third resolution*

The meeting resolves to acknowledge the change of name of the general partner into “Elix Holdings Management S.à r.l.” and to amend the article 5, second paragraph of the Company’s articles of association so that it shall read as follows:

“The Management Share shall be held by Elix Holdings Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.353, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).”

*Fourth resolution*

The meeting resolves to create two different classes of shares namely the class A shares and the class B shares.

*Fifth resolution*

The meeting resolves to convert the thirty-seven thousand five hundred (37.500) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, issued by the Company, into thirty-seven thousand five hundred (37.500) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

#### *Sixth resolution*

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred ninety-six thousand five hundred Euro (EUR 196,500.00) in order to raise it from its present amount of thirty-seven thousand five hundred one Euro (EUR 37,501.00) to two hundred thirty-four thousand one Euro (EUR 234,001.00), by the creation and issuance of:

- forty-two thousand nine hundred two (42,902) Class A Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the New Class A Shares);
- one hundred fifty-three thousand five hundred ninety-eight (153,598) Class B Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the New Class B Shares).

#### *Subscription - Payment*

Neuheim Lux Group Holding V, prenamed, here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on March 26, 2012, resolves to subscribe for the New Class A Shares and one hundred fifty-three thousand five hundred ninety-seven (153,597) New Class B Shares and to pay the aggregate subscription price by payment in cash in the total amount of one hundred ninety-six thousand four hundred ninety-nine Euro (EUR 196,499.00).

Elix Holdings Management S.à r.l., prenamed, here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on March 26, 2012, resolves to subscribe for one (1) New Class B Share and to pay the aggregate subscription price by payment in cash in the total amount of one Euro (EUR 1.00).

The amount of one hundred ninety-six thousand five hundred Euro (EUR 196,500.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary, who expressly acknowledges it.

#### *Seventh resolution*

Following the above resolutions, the meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

“ **Art. 5.** The share capital is set at two hundred thirty-four thousand one Euro (EUR 234,001.00) represented by forty-two thousand nine hundred two (42,902) class A shares (hereinafter, the Class A Shares), one hundred ninety-one thousand ninety-eight (191,098) class B shares (hereinafter, the Class B Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share), all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.”

#### *Eighth resolution*

The meeting resolves to accept the resignation from their position of members of the supervisory board of the Company and with immediate effect of the following persons:

- Mr. Clarence Terry, prenamed; and
- Mr. Lynn Skillen, prenamed.

#### *Ninth resolution*

The meeting resolves to discharge the resigning supervisory board members for the execution of their mandate until the day of their resignation.

#### *Tenth resolution*

The meeting resolves to appoint as members of the supervisory board of the Company with immediate effect and until the annual general meeting to be held in 2012 the following persons:

- Mr. Timothy Stubbs, prenamed; and
- Ms. Pascale Nutz, prenamed.

#### *Eleventh resolution*

The meeting resolves to acknowledge that further to the above resolutions, the supervisory board of the Company is composed as follows:

- Mr. Stéphane Bourg, prenamed;
- Mr. Timothy Stubbs, prenamed; and
- Ms. Pascale Nutz, prenamed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Twelfth resolution*

The meeting resolves to amend article 17 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company and as follows:

- any net profit deriving from the financing activity carried out by the fully owned subsidiary of the Company, Global Arlington, S.L., a limited liability company, established and existing under Spanish law, having its registered office at calle Pradillo 5 -Bajo Exterior Derecha, Madrid, Spain (the Subsidiary), shall be exclusively distributed to the holder of Class B Shares;

- any other net profit deriving from the shareholding of the Company in the Subsidiary shall be exclusively distributed to the holder of Class A Shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by the present article.”

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.00).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois «NIH Gamma Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.520 (ci-après désignée la Société), constituée par acte du notaire instrumentaire le 18 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 décembre 2011 sous le numéro 3127.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de deux (2) procurations données sous acte sous seing privé le 26 mars 2012, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions en circulation représentant la totalité du capital social de la Société, établi à trente-sept mille cinq cent un Euro (EUR 37.501,00), toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de dénomination sociale en «Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.».

2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).»

3. Reconnaissance du changement de dénomination sociale de l'associé commandité en «Elix Holdings Management S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 5, second paragraphe des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'Action de Commandité est détenue par Elix Holdings Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.353, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimité et commandité (ci-après, le Gérant).»

4. Création de deux classes différentes d'actions dénommées les actions de classe A (les Actions de Classe A) et les actions de classe B (les Actions de Classe B).

5. Conversion de trente-sept mille cinq cent (37.500) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, émises par la Société, en trente-sept mille cinq cent (37.500) Actions de Classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

6. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-seize mille cinq cents Euro (EUR 196.500,00) pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cinq cent un Euro (EUR 37.501,00) à deux cent trente-quatre mille un Euro (EUR 234.001,00), par la création et l'émission de:

- quarante-deux mille neuf cent deux (42.902) Actions de Classe A, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Actions de Classe A);

- cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (153.598) Actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Actions de Classe B).

7. Souscription par Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.498, et libération intégrale des Nouvelles Actions A et de cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingtdix-sept (153.597) Nouvelles Actions B, par paiement en numéraire d'un montant total de cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-dixneuf Euro (EUR 196.499,00).

8. Souscription par Elix Holdings Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.353, et libération intégrale d'une (1) Nouvelle Action B, par paiement en numéraire d'un montant total d'un Euro (EUR 1,00).

9. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à deux cent trente-quatre mille un Euro (EUR 234.001,00) représenté par quarante-deux mille neuf cent deux (42.902) actions de classe A (les Actions de Classe A), cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-dix-huit (191.098) actions de classe B (les Actions de Classe B) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

10. Acceptation de la démission de leur position de membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat de:

- M. Clarence Terry, né le 11 juillet 1946 en Virginie, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, États-Unis d'Amérique;

- M. Lynn Skillen, né le 29 décembre 1955 au Kansas, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, États-Unis d'Amérique.

11. Décharge donnée aux membres du conseil de surveillance démissionnaires pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de leur démission.

12. Nomination en tant que membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2012 de:

- M. Timothy Stubbs, ayant son adresse professionnelle au 2, Park Street, 1<sup>st</sup> Floor, W1K 2HX Londres, Royaume-Uni; et

- Mme Pascale Nutz, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

13. Reconnaissance que, suite aux résolutions ci-dessus, le conseil de surveillance de la Société est composé comme suit:

- M. Stéphane Bourg, né le 20 octobre 1973 à Nantes, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Timothy Stubbs, prénommé;

- Mme Pascale Nutz, prénommée.

14. Modification subséquente de l'article 17 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux actionnaires, au prorata de leur participation dans la Société, et de la façon suivante:

- tout bénéfice net dérivant de l'activité de financement réalisée par la filiale de la Société, Global Arlington S.L., une société à responsabilité limitée de droit espagnol, ayant son siège social au calle Pradillo 5 - Bajo Exterior Derecha, Madrid, Espagne (la Filiale), est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie B;
- tout autre bénéfice net dérivant de la détention par la Société de parts sociales de classe A de la Filiale est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie A.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et du présent article.»

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.»

*Deuxième résolution*

Suite au changement de dénomination sociale, l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de prendre connaissance du changement de dénomination sociale de l'associé commandité en «Elix Holdings Management S.à r.l.» et décide de modifier l'article 5, second paragraphe des statuts de la Société pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** L'Action de Commandité est détenue par Elix Holdings Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.353, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimité et commandité (ciaprès, le Gérant).»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de procéder à la création de deux classes différentes d'actions dénommées les actions de classe A et les actions de classe B.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de convertir les trente-sept mille cinq cent (37.500) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, émises par la Société, en trente-sept mille cinq cent (37.500) Actions de Classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-seize mille cinq cents Euro (EUR 196.500,00) pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cinq cent un Euro (EUR 37.501,00) à deux cent trente-quatre mille un Euro (EUR 234.001,00), par la création et l'émission de:

- quarante-deux mille neuf cent deux (42.902) Actions de Classe A, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Actions de Classe A);
- cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (153.598) Actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Actions de Classe B).

*Souscription - Libération*

Neuheim Lux Group Holding V, précitée, ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 mars 2012, décide de souscrire aux Nouvelles Actions de Classe A et à cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (153.597) Nouvelles Actions de Classe B, et de payer le prix de souscription par paiement en numéraire d'un montant total de cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euro (EUR 196.499,00).

Elix Holdings Management S.à r.l., précitée, ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 mars 2012, décide de souscrire à une (1) Nouvelle Action de Classe B, et de payer le prix de souscription par paiement en numéraire d'un montant total d'un Euro (EUR 1,00).

Le montant de cent quatre-vingt-seize mille cinq cents Euro (EUR 196.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire, qui le reconnaît expressément.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à deux cent trente-quatre mille un Euro (EUR 234.001,00) représenté par quarante-deux mille neuf cent deux (42.902) actions de classe A (les Actions de Classe A), cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-dix-huit (191.098) actions de classe B (les Actions de Classe B) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide d'approuver la démission de leur position de membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat de:

- M. Clarence Terry, prénommé;
- M. Lynn Skillen, prénommé.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil de surveillance démissionnaires pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de leur démission.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de nommer en tant que membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2012:

- M. Timothy Stubbs, prénommé; et
- Mme Pascale Nutz, prénommée.

#### *Onzième résolution*

L'assemblée décide de reconnaître que, suite aux résolutions ci-dessus, le conseil de surveillance de la Société est composé comme suit:

- M. Stéphane Bourg, prénommé;
- M. Timothy Stubbs, prénommé;
- Mme Pascale Nutz, prénommée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Douzième résolution*

Suite à quoi l'assemblée décide, de modifier l'article 17 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux actionnaires, au prorata de leur participation dans la Société, et de la façon suivante:

- tout bénéfice net dérivant de l'activité de financement réalisée par la filiale de la Société, Global Arlington S.L., une société à responsabilité limitée de droit espagnol, ayant son siège social au calle Pradillo 5 - Bajo Exterior Derecha, Madrid, Espagne (la Filiale), est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie B;
- tout autre bénéfice net dérivant de la détention par la Société de parts sociales de la Filiale est distribué de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie A.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et du présent article.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,00).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 avril 2012. Relation: EAC/2012/4497. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012046820/403.

(120062708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

---

**YG IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 158.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2012047972/12.

(120064316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

**Zoe Asset Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.410.

Les comptes annuels clôturés au 31 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2012047975/12.

(120064993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

**Zabar Group Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012047976/10.

(120064684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

**Paul Tulcinsky Avocat, succursale à Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 167.207.

—  
**FERMETURE D'UNE SUCCURSALE**

*Extrait*

Il résulte d'une résolution du 31 mars 2012 du gérant unique, Paul Tulcinsky, de la société civile à forme de société privée à responsabilité limitée de droit belge, Paul Tulcinsky Avocat, constituée et existante sous le droit belge, avec un capital social de 18.600 EUR, libéré à concurrence de 12.400 EUR, ayant son siège social en Belgique, 28 rue d'Ecosse, 1060 Bruxelles, et immatriculée au registre de commerce de Bruxelles "Banque Carrefour des Entreprises", sous le numéro 0843 761 527, que ce gérant a décidé:

- De fermer avec effet à la date de la présente résolution la succursale luxembourgeoise de la société de droit belge "Paul Tulcinsky Avocat, succursale à Luxembourg", ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167207.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paul Tulcinsky  
*Le Mandataire*

Référence de publication: 2012048872/20.

(120067063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**Alpha International Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 161.450.

—  
In the year two thousand twelve, on the twelfth day of March.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Raphaël LAUDE, entrepreneur, having his address at Hameau d'Aurafrède, 04800 Gréoux les Bains, France, born in Melun - France, on 19 November 1971; (the "Sole Shareholder"),

holding the five hundred (500) shares in the share capital of the Company (as defined hereafter).

here represented by Me Bertrand MOUPFOUMA, lawyer, residing professionally in Luxembourg; by virtue of one proxy under private seal,

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- the Sole Shareholder is the actual sole shareholder of Alpha International Business S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1249 Luxembourg 15, rue du Fort Bourbon, (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161450, and incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary Maître Jean Seckler, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), dated 1st June 2011 whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1971 of 28 August 2011 (hereafter referred as to the "Company");

- the articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended since the incorporation of the Company;

All this having been declared, the appearing party, holding five hundred (500) shares corresponding to 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of six thousand seven hundred Euro (EUR 6,700.-) so as to bring the Company's capital from its current amount of twelve hundred five hundred Euro (EUR 12,500.-) to nineteen thousand two hundred Euro (EUR 19,200.-) by the creation and issue of two hundred sixty-eight (268) Shares each having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) (hereafter referred as to the "New Shares") to be fully subscribed and fully paid-up by contribution in cash without issue premium.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to waive his preferential subscription right.

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the subscription of the New Shares by Real Consult, a société à responsabilité limitée incorporated in France, registered with the trade register of the Commercial court of Manosque, (France) under the number 439 627 712, having its registered address at 1158, Montée des Adrechs, F 04100 Manosque, France, hereby represented by Me Bertrand MOUPFOUMA, prenamed, by virtue of a proxy established under private seal and pay up the New Shares by a contribution in cash of an amount of six thousand seven hundred Euro (EUR 6,700.-).

The amount of six thousand seven hundred Euro (EUR 6,700.-) is at the free disposal of the company, as proof was given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

As a result of the following capital increase, the shareholders own a number of the Company's shares as mentioned in the table below:

SHAREHOLDER	Number of Shares	Total Par value (EUR)
Raphaël LAUDE . . . . .	500 shares	12 500
Real Consult . . . . .	268 shares	6 700
TOTAL: . . . . .	768 shares	19 200

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, so that it will henceforth read as follows:

"The corporate capital is set at nineteen thousand two hundred Euro (EUR 19,200.-) represented by seven hundred sixty eight (768) shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) having all the same rights."

There being no further business, the Meeting is adjourned.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

After the document having been read and explained to the appearing person, known to the undersigned notary, by name, surname, civil status and residence, the present deed has been signed by the appearing person together with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le douze mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Raphaël LAUDE, entrepreneur, résidant à Hameau d'Aurafrède, 04800 Gréoux les Bains, né à Melun - France, le 19 novembre 1971; Associé Unique»),

détenant cinq cents (500) dans le capital social de la Société (telle que définie ci-après),

ici représenté par M<sup>e</sup> Bertrand MOUPFOUMA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg; en vertu d'une (1) procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- L' Associé Unique est l'actuel associé unique de Alpha International Business S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1249 Luxembourg 15, rue du Fort Bourbon (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.450, et constituée par acte notarié par devant le notaire instrumentant Maître Jean

SECKLER, résidant à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1971 du 28 août 2011 (ci-après la «Société»);

- Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution de la Société;

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant cinq cents (500) parts sociales correspondant à 100% du capital social de la Société, représenté comme ci-dessus, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de six mille sept cents Euros (6.700,- EUR) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) à dix-neuf mille deux cents Euros (19.200,- EUR) par la création et la libération de deux cent soixante-huit (268) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR,-) (ci-après les «Nouvelles Parts»), intégralement souscrites et libérées par paiement en numéraire sans prime d'émission.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique DECIDE de renoncer à son droit préférentiel de souscription.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'approuver la souscription des Nouvelles Parts par Real Consult une société à responsabilité constituée sous la loi française, enregistrée auprès du greffe du tribunal de de Manosque (France) sous le numéro 439 627 712, ayant son siège social au 1158, Montée des Adrechs F-04100 Manosque, France, représentée par Me Bertrand MOUPFOUMA, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare les libérer par apport en numéraire pour un montant total de six mille sept cents Euros (6.700,- EUR).

La somme de six mille sept cents Euros (6.700,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Suite à cette augmentation de capital, les associés détiennent respectivement le nombre de parts sociales suivant dans la Société:

Associés	Nombre de Parts Sociales	Valeur nominale totale (en EUR)
Raphaël LAUDE . . . . .	500 parts sociales	12 500
Real Consult . . . . .	268 parts sociales	6 700
TOTAL: . . . . .	768 parts sociales	19 200

*Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

«Le capital social est fixé à dix-neuf mille deux cents Euros (19.200,-EUR) représenté par sept cent soixante-huit (768) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune chacune, ayant les mêmes droits et toutes entièrement souscrites et libérées.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

L'Ordre du Jour étant épuisé, L'Assemblée est clôturée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.000,- EUR.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la dite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire, par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bertrand MOUPFOUMA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mars 2012. Relation GRE/2012/992. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 25 avril 2012.

Référence de publication: 2012049121/142.

(120067630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

**DSV Road S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 39, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 33.021.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'assemblée générale ordinaire en date du 31 mars 2012.

- que la société KPMG Audit S.à.r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommée contrôleur des comptes pour l'année commerciale du 01.01.2012 au 31.12.2012."

- qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011, l'Administration Communale de Kehlen a attribué DSV Road S.A. une nouvelle adresse officielle - DSV Road S.A., 39 Zone Industrielle, L- 8287 Kehlen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2012.

Mr. Finn Schmidt

Directeur

Référence de publication: 2012048008/17.

(120064495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

**G.P.I.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 155.593.

—  
Monsieur Alexandre GRUMBERG a démissionné de son poste d'administrateur de la société G.P.I.L. S.A., établie et ayant son siège social sis à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au RC sous le numéro B0155593 avec effet au 21 mars 2012.

Référence de publication: 2012048015/10.

(120064264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

**Triodos Sicav I, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.549.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 18 avril 2012 a:

- pris note de la démission, en tant qu'administrateur, de Monsieur Joan Sebastiaan RÜTER, en date du 1er février 2012 et de Madame Marjolein Elings-Van Hooidonk, en date du 18 avril 2012.

- ratifié la cooptation de Monsieur Michael JONGENEEL, Triodos Bank, Nieuweroordweg 1, NL-3700 AB ZEIST

- décidé de renouveler les mandats, en tant qu'administrateur, de:

Monsieur Odilon De GROOTE, Papestraat 3, B-9320 NIEUWERKERKEN, pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013,

Monsieur Pierre AEBY, Nieuweroordweg 1, NL-3700 AB ZEIST, pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016,

Monsieur Olivier MARQUET, Hoogstraat 139, bus 3, B-1000 BRUXELLES. pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015,

Monsieur Patrick GOODMAN, 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017,

Monsieur Michael JONGENEEL, Nieuweroordweg 1, NL-3700 AB ZEIST pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018

- de renouveler le mandat de KPMG Audit S.à r.l en tant que Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Les mandats de Monsieur Albert Van Zadelhoff et de Monsieur Emiel Roozen ont été déjà renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra, respectivement, en 2014 et 2017.

Suite à ces changements, le Conseil se compose comme suit:

Monsieur Albert Van Zadelhoff,

Monsieur Odilon De GROOTE,  
Monsieur Michael JONGENEEL,  
Monsieur Emiel Roozen,  
Monsieur Pierre AEBY,  
Monsieur Olivier MARQUET,  
Monsieur Patrick GOODMAN.

*Pour TRIODOS SICAV I SICAV*

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Référence de publication: 2012050040/36.

(120068956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

**Hydrotec-Assainissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6981 Rameldange, 14, Appelwee.

R.C.S. Luxembourg B 155.557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

*Notaire*

Référence de publication: 2012048017/11.

(120064231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

**CEREP Investment Freeport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.156.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of April,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED**

CERE II F Co-Invest S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under law of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128.641, here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27 March 2012 ("CERE II F Co-Invest"); and

CEREP II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under law of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 107.559, here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27 March 2012 ("CEREP II").

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the unitholders (the "Unitholders") of CEREP Investment Freeport S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.156 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 December 2005, whose articles of association (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 651, page 31240 on 30 March 2006. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary dated 16 August 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2496, page 119775 on 15 October 2011.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, reviewed the following agenda:

*Agenda*

1. Unit capital increase by an amount of one million nine hundred and eightyseven thousand five hundred Euro (EUR 1,987,500.-) to bring the Company's current unit capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to two million Euro (EUR 2,000,000.-) through the creation and issue of thirty-nine thousand seven hundred and fifty (39,750) units of fifty Euro (EUR 50.-) each having the same rights as those attached to existing units by way of contribution in kind; Subscription and payment.

2. Subsequent amendment to article 6 of the Company's articles of association;
3. Miscellaneous.

#### *Resolutions*

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

##### *First resolution*

The Unitholders resolve to increase the unit capital of the Company by an amount of one million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,987,500.-) to bring the Company's current unit capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to two million Euro (EUR 2,000,000.-) through the creation and issue of thirty-nine thousand seven hundred and fifty (39,750) units of fifty Euro ( EUR 50.-) each having the same rights as those attached to existing units by way of contribution in kind.

##### *Subscription and Payment*

CEREP II, aforementioned, declares to subscribe for thirty-one thousand and five (31,005) newly issued units of fifty Euro (EUR 50.-) each and to fully pay up such new units through a contribution in kind consisting in an uncontested claim it has against the Company for a total amount of one million five hundred and fifty thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,550,250.-) to be entirely allocated to the unit capital of the Company.

CERE II F Co-Invest, aforementioned, declares to subscribe for eight thousand seven hundred and forty-five (8,745) newly issued units of fifty Euro (EUR 50.-) each and to fully pay up such new units through a contribution in kind consisting in an uncontested claim it has against the Company for a total amount of four hundred and thirty-seven thousand two hundred and fifty Euro (EUR 437,250.-) to be entirely allocated to the unit capital of the Company.

As it appears from the valuation report presented to the notary that shall remain here annexed to be registered with the minutes, the sole manager of the Company has evaluated the total contribution at one million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,987,500.-), such amount corresponding to claims held by each Unitholder against the Company.

##### *Second resolution*

Further to the above resolution, the Unitholders resolve to amend article 6 of the Articles, which shall be read as follows:

" **Art. 6.** The unit capital is fixed at two million Euro (EUR 2,000,000.-) represented by forty thousand (40,000) units of fifty Euro (EUR 50.-) each."

##### *Costs and Notarial deed*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000.-).

The notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Unitholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Unitholders (or, as appropriate, their proxyholders), who are know Unitholders and the notary together signed this deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le seize avril,

Devant Nous, Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

#### ONT COMPARU

CERE II F Co-Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.128.641, représenté par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 27 mars 2012, ("CERE II F Co-Invest"); et

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.107.559, ici représenté par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 27 mars 2012, ("CEREP II").

Lesdites procurations signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, et le notaire resteront attachées au présent acte pour être enregistré en même temps auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les "Associés") de CEREP Investment Freeport S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.156, constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 6 décembre 2005 dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 mars 2006, numéro 651 page 31240. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte rédigé par le notaire soussigné le 16 août 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2496, page 119775 le 15 octobre 2011.

Les parties comparantes représentant la totalité du capital sociale ont examiné l'agenda suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 1.987.500,-) pour augmenter le capital social actuel de la Société de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à deux millions Euro (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission de trente-neuf mille sept cent cinquante (39.750) nouvelles parts sociales de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune ayant les mêmes droits que ceux attachés aux parts sociales existantes par le biais d'un apport en nature.

Souscription et Paiement.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

3. Divers

#### *Résolutions*

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

##### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 1.987.500,-) pour augmenter le capital social actuel de la Société de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à deux millions Euro (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission de trente-neuf mille sept cent cinquante (39,750) nouvelles parts sociales de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune ayant les mêmes droits que ceux attachés aux parts sociales existantes par le biais d'un apport en nature.

##### *Souscription et Paiement*

CEREP II, susmentionné, déclare souscrire à trente et un mille cinq cents (31.005) nouvelles parts sociales émises de cinquante Euro (EUR 50,-) et d'entièrement libérer lesdites nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance incontestée qu'il a contre la Société pour un montant total d'un million cinq cent cinquante mille deux cent cinquante Euro (EUR 1.550.250,-) devant être entièrement alloué au capital social de la Société.

CERE II F Co-Invest, susmentionné, déclare souscrire à huit mille sept cent quarante-cinq (8,745) parts sociales émises de cinquante Euro (EUR 50,-) et d'entièrement libérer lesdites nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une créance incontestée qu'il a contre la Société pour un montant total de quatre cent trente-sept mille deux cent cinquante Euro (EUR 437.250,-) devant être entièrement alloué au capital social de la Société.

Comme il en ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire, qui devra rester annexé au présent acte pour être enregistré avec le procès-verbal, le gérant unique de la Société a évalué l'apport total à un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 1.987.500,-), ledit montant correspond aux créances détenues par chacun des Associés contre la Société.

##### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions Euro (EUR 2.000.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune."

##### *Frais et Acte notarié*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement trois mille Euro (EUR 3.000,-).

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu au mandataire des Associés, qui est connu par le notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire des Associés et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. Lecomte, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 avril 2012. Relation: LAC/2012/17681. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012048141/145.

(120065498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

---

**ECIP Elis Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 353.550,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.853.

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 6 mars 2012 que le mandat du réviseur d'entreprises de la Société, la société Mazars Luxembourg, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56248, a été renouvelé pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société délibérant en 2013 sur les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2012.

Il résulte par ailleurs des résolutions de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société en date du 29 mars 2012 que les mandats des gérants suivants arrivant à échéance, les associés de la Société ont décidé de renouveler leur mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société délibérant en 2013 sur les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2012 :

- Monsieur Bertrand Michaud, demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg;
- Monsieur Marc Frappier, demeurant professionnellement au 32, rue de Monceau, F-75008 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

ECIP Elis Sarl

Représenté par: Laurent Guérineau / François Pfister

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012049220/24.

(120067645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

---

**Saqr Qatar (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.215.450,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.571.

In the year two thousand and twelve,

on the eighth day of the month of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mrs Christelle Ferry, employee, with professional address at L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle,

acting in her capacity as sole director (the "Sole Director") of "Saqr Qatar (Luxembourg) S.A.", a société anonyme, established and having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under the registration number B 166 571,

incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on January 19, 2012, in process of being published in the Mémorial C, (the «Company»),

by virtue of the authority conferred to her by the paragraph three (3) of article five (5) of the Company's articles of incorporation (the «Articles of Incorporation») and following its resolutions taken in Luxembourg on January 27, 2012;

a certified copy of the said resolutions, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her above stated capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations and statements as follows:

I.- That the corporate share capital of the Company is presently set at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, all fully paid up.

II.- That pursuant to paragraph two (2) of article five (5) of the Articles of Incorporation, the authorised corporate share capital is set at TWENTY MILLION EUROS (20,000,000.- EUR) divided into twenty million (20,000,000) shares, with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

III.- That pursuant to paragraph three (3) of the same article five (5) of the Articles of Incorporation, the Sole Director is authorised to increase the corporate share capital of the Company within the limit of the authorized corporate share capital and to amend paragraph one (1) of article five (5) of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of corporate share capital.

IV.- That the Sole Director, in its resolutions taken on January 27, 2012, and in accordance with the authorities conferred on him pursuant to paragraph three (3) of article five (5) of the Articles of Incorporation, has increased the corporate share capital by the amount of ONE MILLION ONE HUNDRED AND EIGHTY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED AND FIFTY EUROS (1,184,450.- EUR) so as to raise the corporate share capital from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS 31,000.- EUR) to an amount of ONE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND FIFTY EUROS (1,215,450.- EUR) by the creation and issuance of one million one hundred and eighty-four thousand four hundred and fifty (1,184,450) new shares, with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

The newly issued shares will benefit, as per today, from the same rights and privileges as the already existing shares.

V.- That still pursuant to the powers conferred to the Sole Director and pursuant to paragraph three (3) of article five (5) of the Articles of Incorporation, the Sole Director has allowed the subscription of the total one million one hundred and eighty-four thousand four hundred and fifty (1,184,450) new shares by Mr. Sheikh Abdulaziz Jassim H A AL-THANI;

VI.- That these one million one hundred and eighty-four thousand four hundred and fifty (1,184,450) new shares have been entirely subscribed by Mr. Sheikh Abdulaziz Jassim H A AL-THANI, and fully paid up by contribution in cash, as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant subscriptions.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payments.

VII.- That as a consequence of the above mentioned increase of the corporate share capital, the Sole Director has amended paragraph one (1) of article five (5) of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The corporate share capital is set at ONE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND FIFTY EUROS (1,215,450.- EUR) divided into ONE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND FIFTY (1,215,450) ordinary shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) per share."

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand one hundred euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French Translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze,

le huit février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Christelle Ferry, employée privée, avec adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur unique Administrateur Unique») de «Saqr Qatar (Luxembourg) S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1653, Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166571, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 19 janvier 2012, en cours de publication au Mémorial C (ci-après, «la Société»).

en vertu d'un pouvoir lui conféré par le paragraphe 3 de l'article cinq (5) des statuts de la Société (les «Statuts») et suivant les résolutions qu'il a prises au Luxembourg, le 27 janvier 2012;

une copie certifiée conforme desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'UN EURO (1,-EUR) chacune, toutes intégralement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article cinq (5) paragraphe deux (2) des Statuts, le capital autorisé est fixé à VINGT MILLIONS d'EUROS (20.000.000,-EUR) divisé en vingt millions (20.000.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.

III.- Qu'en vertu de l'article cinq (5) paragraphe trois (3) des Statuts, l'Administrateur Unique a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital et de modifier l'article cinq (5) paragraphe un (1) de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- Que l'Administrateur Unique, par ses résolutions prises le 27 janvier 2012 et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq (5) paragraphe trois (3) des Statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans le cadre du capital social autorisé à concurrence d'UN MILLION CENT QUATRE-VINGT- QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (1.184.450,- EUR) en vue de porter le capital social de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) à un montant d'UN MILLION DEUX CENT QUINZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (1.215.450,- EUR) par la création et l'émission d'un million cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent cinquante (1.184.450) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions nouvellement émises bénéficieront à partir de la date du présent acte, des mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes.

V.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq (5) paragraphe trois (3) des Statuts, l'Administrateur Unique a accepté la souscription de la totalité des un million cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent cinquante (1.184.450) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune, par Monsieur Sheikh Abdulaziz Jassim H A AL-THANI.

VI. Que les un million cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent cinquante (1.184.450) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur Sheikh Abdulaziz Jassim H A AL-THANI, et libérées intégralement par des versements en numéraire, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'article cinq (5) paragraphe premier (1<sup>er</sup>) des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION DEUX CENT QUINZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (1.215.450,- EUR) représenté par UN MILLION DEUX-CENT QUINZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (1.215.450) actions ordinaires d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que se soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de deux mille cent euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et ans qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. FERRY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 février 2012. Relation: EAC/2012/2073. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012047909/127.

(120064567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

#### **M.J. Assurances sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3231 Bettembourg, 54, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.785.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2012.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012048020/12.

(120064387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

**Cormoran Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.744.

L'an deux mille douze, le dix-huit avril,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CORMORAN PARTICIPATIONS S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg à la section B sous le numéro 91.744, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire à Luxembourg, le 15 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 298 du 20 mars 2003 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jeannot Wengler.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia Prima.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 50.000 (cinquante mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour :*

1.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle,

2.- Modification afférente de l'article 21 des statuts.

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra chaque année le mercredi qui suit le dernier mardi du mois de mai à 16 heures 30.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales se tiendront au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Wengler, P. Prima, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 avril 2012. Relation: LAC/2012/18092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012048662/56.

(120066435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

### **Foto Sollux & Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 168.315.

#### — STATUTS

L'an deux mille douze, le dix avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Thierry DELREZ, administrateur de sociétés, né le 15 août 1966, à Verviers, Belgique, demeurant au 110, rue de Velroux, B-4460, Grace Hollogne,

ici représenté par Monsieur Joseph DELREE, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 2A/46, route d'Eselsborn, L-9706 Clervaux,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 30 mars 2012.

2) Madame Sylviane WYNS, employée privée, née le 22 avril 1979, à Namur (Belgique), demeurant au 110, rue de Velroux, B-4460 Grace Hollogne,

ici représentée par Monsieur Joseph DELREE, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 2A/46, route d'Eselsborn, L-9706 Clervaux,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 30 mars 2012.

3) SODEM, avec siège social au 28, Gruuss-Strooss à L-9991 Weiswampach, inscrite au registre du commerce sous le numéro B 118.073,

ici représentée par Monsieur Joseph DELREE, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 2A/46, route d'Eselsborn, L-9706 Clervaux,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 31 mars 2012.

Lesquelles procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FOTO SOLLUX & SERVICES S.A."

Le siège social est établi à Weiswampach

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la promotion et la mise en valeur, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a encore pour objet la vente de produits, dont des capteurs solaires, la prestation de services au sens le plus large du terme, dont le nettoyage de bâtiments et des opérations de trading.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets, marques et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut aussi acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut finalement emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut encore ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000.EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320.-EUR) chacune.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000.-) représenté par trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320.-EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

**Art. 4.** Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Lorsqu'un actionnaire désire vendre ou transférer tout ou partie de ses actions, il devra les offrir en premier lieu aux autres actionnaires à la valeur d'inventaire au jour de son offre, cette valeur étant à certifier par un expert-comptable à désigner par la société et l'offre étant à faire en proportion des participants de ces autres actionnaires. Au cas où un ou plusieurs actionnaires n'acceptent pas cette première offre ou omettent de l'accepter dans le délai d'un mois, leurs droits passent aux actionnaires qui l'ont acceptée en proportion de leurs participations telles qu'elles résultent de leur acceptation de la première offre. Les actions qui n'auront pas été acceptées dans un délai de deux mois pourront être vendues à des tiers dans le délai subséquent de trois mois étant entendu toutefois que l'actionnaire offrant devra d'abord notifier aux autres actionnaires l'identité de l'éventuel acquéreur et que dans la quinzaine de cette notification, les actionnaires pourront exercer leur droit de préférence à la valeur d'inventaire selon les termes spécifiés ci avant; étant en outre entendu que l'actionnaire offrant devra obtenir l'approbation par le conseil d'administration de la vente audit tiers acquéreur. Les actionnaires pourront se concerter et s'entendre sur des conditions de transfert autres que celles définies ci-dessus.

**Art. 5.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature d'un administrateur-délégué. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Thierry DELREZ, préqualifié, quatre-vingt-dix-huit actions . . . . .	98
2. Madame Sylviane WYNS, préqualifiée, une action les comparants . . . . .	1
3. SODEM, préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées à concurrence de vingt-cinq (25%) pour cent par des versements en numéraire, de sorte que la somme de huit mille euros (8.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros (1.300.-EUR).

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Thierry DELREZ, administrateur de sociétés, né le 15 août 1966, à Verviers, Belgique, demeurant au 110, rue de Velroux, B-4460, Grace Hollogne,

b) Monsieur José FALLEAU, indépendant, né le 14 mai 1963 à Aye (B), domicilié à 24 Gruuss Stroos, L-9991 Weiswampach,

c) Madame Sylviane WYNS, employée privée, née le 22 avril 1979, à Namur (Belgique), demeurant au 110, rue de Velroux, B-4460 Grace Hollogne,

3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs-délégués:

a) Monsieur Thierry DELREZ, administrateur de sociétés, né le 15 août 1966, à Verviers, Belgique, demeurant au 110, rue de Velroux, B-4460, Grace Hollogne,

b) Monsieur José FALLEAU, indépendant, né le 14 mai 1963 à Aye domicilié à 24 Gruuss Stroos, L-9991 Weiswampach.

La société sera valablement engagée par la seule signature de chaque administrateur-délégué.

4.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Gérard SCHATTEBERG, comptable, né le 29 octobre 1979, à Liège, Belgique, demeurant à Boveroth, 35/2, B-4837 Membach, Belgique.

4.- Les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués, et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

5.- Le siège social est fixé au 28, Gruuss Stroos à L-9991 Weiswampach.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Delrée et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 avril 2012. LAC/2012/16887. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047692/198.

(120064953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

### **Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 91.227.430,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

Suite à un changement de dénomination d'un associé de la Société, Pearl Assurance Plc se dénomme dorénavant Pearl Assurance Limited.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

Eric Lechat  
Gérant de classe B

Référence de publication: 2012048052/13.

(120065244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

---

**Amalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.047.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 23 avril 2012*

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé DESS, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

Certifié sincère et conforme  
AMALUX S.A.

Signature  
LOUV SARL / J-R. BARTOLINI

Signature / -  
*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2012048067/18.

(120065474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

---

**Koffour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 86.086.

—  
L'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 avril 2012, a accepté la démission de Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur du Conseil d'administration a été acceptée. De ce fait, le nombre des administrateurs est réduit à cinq (5).

Luxembourg, le 19 AVR. 2012.

*Pour: KOFFOUR S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012048019/16.

(120064491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

**GHK Investmentfund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.297.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 8. März 2012 in Luxembourg stattfand:*

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der GHK Investmentfund - FIS für das am 30. September 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stefan Schneider (Verwaltungsratsvorsitzender)
- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, KPMG Luxembourg S.à r.l., mit Sitz in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg und eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister von Luxembourg unter B 149133 (vormals KPMG Audit S.à r.l.), wieder zum Wirtschaftsprüfer der GHK Investmentfund - FIS bis zur nächsten Generalversammlung,

die über den Jahresabschluss der GHK Investmentfund - FIS für das am 30. September 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24. April 2012.

Für GHK Investmentfund - FIS

Die Zentralverwaltungsstelle/

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2012048760/25.

(120066161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

---

**NewNet Communication Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 166.077.

—  
*Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 14 mars 2012*

Le siège social de la société a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1253 Luxembourg, 2a, rue Nicolas Bové.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

NewNet Communication Technologies S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012048022/14.

(120064900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

---

**Millenium International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 71.650.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 avril 2012 au siège social de la société*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de l'administrateur et de l'administrateur-délégué, à savoir M. Kristian Groke, né le 1<sup>er</sup> avril 1964 à Hamburg (Allemagne), demeurant 4, Dimitri Nicolaou, CY-4006 Mesa Geitonia, Chypre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de révoquer les sociétés Kingfisher Services S.A. et Auriga S.A. en tant qu'administrateurs.

Suite à cette révocation sont nommés nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017, les sociétés:

Salinas Consulting Corp., Company registrar Seychelles no. 096651, avec siège social Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, représentée par son directeur, Mme Jaqueline Alexander, né le 13 juillet 1979 à Panama, demeurant à Panama, dist. San Miguelito, Rufina Alfaro, urb. Altos de Cerro Viento, Calle M 691 et

Coparian S.A., Company registrar Panama no. 746534/2042009 avec siège social à Marbella, 54<sup>th</sup> East Street, #3a, City of Panama, Republic of Panama, représentée par son directeur Mme Jaqueline Alexander, né le 13 juillet 1979 à Panama, demeurant à Panama, dist. San Miguelito, Rufina Alfaro, urb. Altos de Cerro Viento, Calle M 691.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de révoquer la société Lighthouse Services S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes.

Est nommée nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017, la société Yilgas Holdings Ltd, inscrite au registre de commerce Nicosia/Chypre sous le numéro HE203885 avec siège social à 70, Gladstonos Street, CY-3041 Limassol, Chypre.

Millenium International S.A.

Référence de publication: 2012049401/28.

(120067735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

---